AAFP Cherbourg	**PROTOCOLE** **CONDUITE A TENIR EN CAS DE COURSES POUR LES USAGERS**	*Création le 20/05/2024* *Version n° 1*

1° Objet et domaine d'application :

Conduite à tenir pour le personnel en cas de courses pour les personnes que nous accompagnons.

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires.

3° Principe et but :

Appliquer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques.

4° Modalités de réalisation :

Pendant les courses

- Ne pas utiliser seule la carte bancaire de l'usager
- Ne pas payer à la place de l'usager
- Si l'usager vous donne un chèque, il doit mettre l'ordre.
- Toujours redonner le ticket de caisse à l'usager.
- Inciter les familles à créer un compte dans les commerces où elles souhaitent que vous alliez
- En cas de doute, contacter sa coordinatrice référente, le secrétariat de l'association ou l'astreinte 06 15 26 72 30

Au retour des courses

- S'assurer d'avoir transmis à l'usager ses tickets de caisse et la monnaie restante
- Si besoin, tenir un cahier de caisse
- En cas de doute, contacter sa coordinatrice référente, le secrétariat de l'association ou l'astreinte 06 15 26 72 30

Diffusion le : 23/05/2024	Destinataires : L'équipe AAFP